

INCIDENCE DE LA REFORME FISCALE SUR LA MOBILISATION DES RECETTES PUBLIQUES

**« RECHERCHE MENEES SUR LA TVA, DANS LE CENTRE D'IMPOTS
SYNTHETIQUES D'ISIRO/RUNGU »
DE 2012 A 2013**

Jacques Richard FATAKI N'GBALE

Assistant à l'Institut Supérieur de Commerce d'Isiro, RD CONGO

Marcel OSEYATOKO YAO

Assistant à l'Institut Supérieur de Commerce d'Isiro, RD CONGO

ABSTRACT

In what concerns us, our major concern would be to seek to know the incidence or the impact of this tax reform in the mobilization of the receipts of the Treasury generated, case of the value-added tax (VAT) in the center of synthetic taxes of Isiro in connection with the retrocessions.

The anticipated result of this research proves that the transfer of the VAT collected on behalf of the Treasury is carried out only in Kisangani or Kinshasa whereas an Agency of the Central Bank of Congo is established in Isiro. This situation disadvantages the Center of the Synthetic Taxes (CIS) of Isiro as regards retrocession to the sight of the perceptions operated in the entity, that is to say a loss of earnings for the entity.

KEYWORDS: Tax reform, Mobilization of the receipts, the value-added tax

RESUME

En ce qui nous concerne, notre préoccupation majeure serait de chercher à savoir l'incidence ou l'impact de cette réforme fiscale dans la mobilisation des recettes du Trésor Public générées, cas de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dans le centre d'impôts synthétiques d'Isiro en rapport avec les rétrocessions.

Le résultat escompté de cette recherche prouve que le reversement de la TVA collectée pour le compte du Trésor public ne s'effectue qu'à Kisangani ou à Kinshasa alors qu'une Agence de la

Banque Centrale du Congo est implantée à Isiro. Cette situation défavorise le CIS d'Isiro en matière de rétrocession à la vue des perceptions opérées dans l'entité, soit un manque à gagner pour l'entité.

MOTS-CLES : Réforme fiscale, Mobilisation des recettes, la taxe sur la valeur ajoutée

INTRODUCTION

Depuis plusieurs décennies, notre pays, la République Démocratique du Congo, était à la recherche des moyens pour renflouer ses ressources afin de couvrir ses charges et ainsi réaliser sa politique, ses objectifs vis-à-vis de lui-même en tant qu'Etat et envers le social de sa population.

Après avoir posé le diagnostic de son système fiscal datant de 1969 qui comportait un impôt sur le chiffre d'affaires à l'intérieur (BIFUMANU NSOMPI D. 2006 p. 9), il s'est avéré que ce système accusait une faiblesse récurrente dans son rendement. Ce système avait pour conséquences la sous fiscalisation des opérations économiques par le fait que la plus grande partie de ces opérateurs évoluait dans le secteur informel.

En outre, la faiblesse dans le rendement, c'est-à-dire la faible maximalisation des recettes, la faible capacité de création d'emploi et l'absence d'une administration et des structures organisées étaient décriées, une réforme fiscale a été d'une importance incontournable.

C'est ainsi qu'en RDC, l'idée de l'introduction d'un tel système commençait à être envisagée depuis mai 2003 par la mise en place au sein la Direction Générale des Impôts (DGI) d'une commission de réflexion appelée groupe projet TVA pour la réforme de la fiscalité indirecte en vue de la substitution de l'Impôt sur le Chiffre d'Affaires par la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).

C'est devant cette difficulté d'application des impôts directs que la TVA a été instituée par l'Ordonnance-Loi n° 10/001 du 20 août 2010 et qui est entrée en vigueur le 1er Janvier 2012 en RDC (Journal Officiel n° spécial du 27 février 2013) et par l'ordonnance-Loi n° 13/007 du 23 février 2013 modifiant et complétant certaines dispositions de celle du 20 août 2010.

En instituant la Taxe sur la Valeur Ajoutée dans son système fiscal, la République Démocratique du Congo vise la mobilisation des recettes en luttant contre les fraudes et les évasions fiscales et

il vise à éviter les distorsions créées par l'impôt sur le chiffre d'affaires. Mais le processus de l'institution de la TVA en RDC n'est pas propice par le fait que les conditions techniques préalables à la garantie de son effectivité sont loin d'être réunies. L'implantation des antennes de la Direction des Grandes Entreprises (DGE) , administration habilitée à la perception de la TVA dans toutes les provinces en général et dans la province Orientale en particulier.

En ce qui nous concerne, notre préoccupation majeure serait de chercher à savoir l'incidence ou l'impact de cette réforme fiscale dans la mobilisation des recettes du Trésor Public générées, cas de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dans le centre d'impôts synthétiques d'Isiro en rapport avec les rétrocessions.

De cet objectif assigné, les questions suivantes ont attiré notre attention et nous ont poussées à entreprendre cette recherche, il s'agit notamment :

- Existe-t-il des assujettis à la TVA dans le C.I.S. d'Isiro/Rungu ?
- Quelles sont les modalités de perception et de reversement dans le compte du trésor public?
- Quelle est la tendance générale des recettes générées par la TVA de 2012 à 2013 et de la part du C.I.S. d'Isiro/Rungu en matière de rétrocession ?

Eu égard aux questions ci-haut, nous allons partir des hypothèses suivantes :

- Il existerait quelques assujettis à la TVA dans le C.I.S. d'Isiro/Rungu malgré l'enclavement du milieu ;
- La TVA serait collectée selon les normes, le reversement se ferait au profit du compte du Trésor Public et en faveur du C.I.S d'Isiro/Rungu ;
- et enfin les recettes générées par la TVA auraient une tendance générale à la hausse. Et, le C.I.S. d'Isiro/Rungu bénéficierait de la rétrocession en rapport avec les recettes de la TVA réalisées dans l'entité.

METHODOLOGIE

Au regard de la configuration, de l'orientation, de l'étendue et de la complexité de notre objet d'étude, pour la collecte des données nous avons fait recours aux méthodes inductive et comparative pour la réalisation de ce travail.

La méthode inductive nous a permis de déterminer les conséquences, à partir des données recueillies du C.I.S. d'Isiro et de l'échantillon des assujettis à la TVA, la modalité de la perception et de reversement de la TVA au profit du Trésor Public. Elle nous a aussi guidés dans la prise de décision. La méthode comparative quant à elle se justifie dans le cadre de notre étude par le fait qu'elle nous a permis de mettre face à face des différentes recettes fiscales et celles générées par la collecte de la TVA dans la circonscription du C.I.S. d'Isiro et dégager le manque à gagner par rapport aux rétrocessions faites au Centre Synthétiques d'Impôts d'Isiro.

Nous avons utilisé certains procédés opératoires et des moyens pour mener à bout nos recherches. Dans ce cadre, nous avons recouru à la technique documentaire qui nous a conduit à puiser les informations jugées utiles dans les rapports et statistiques de la Direction Générale des Impôts CIS Isiro, et nous nous sommes référés aux informations fournies par les assujettis et aussi avons parcouru les quelques livres à notre possession. Cette première technique a été soutenu par la technique d'interview libre qui nous a permis le contact avec les agents de la DGI CIS Isiro et les quelques assujettis sélectionnés pour compléter les informations et quelques explications pour enrichir notre recherche.

Traitement des données

Nous avons utilisé l'approche statistique pour nos analyses et interprétations des résultats obtenus. Et cela en utilisant les paramètres ci-dessous :

Indice et taux d'accroissement

L'analyse indiciaire consiste donc à dégager l'évolution dans le temps, à partir du temps initial (t_0) jusqu'au temps observé (t_n), pour une quelconque période d'une grandeur économique afin d'étudier en terme de pourcentage (%) si la grandeur économique concernée évolue à la hausse ou à la baisse.

$$\text{Indice} = I_{1/0} = \frac{I_1}{I_0} \times 100$$

Où

I_0 = Valeur de l'année de base ;

I_i = Valeur de l'année comparée de l'année de base, $i = 1, 2, \dots, n$

Le taux de variation nous a aidés à déterminer la variation des valeurs entre deux années successives en appliquant la formule ci- dessous:

$$\text{Taux de variation : } I_{1/0} = \frac{I_1 - I_0}{I_0} \times 100$$

Analyse économique

Rappelons que l'analyse économique est l'analyse de tous les paramètres économiques dans le but de comparer les phénomènes économiques qui se sont produits dans le passé et les confronter aux réalités économiques du moment et les extrapoler dans le futur (FERON, H., 1969, p.53).

En effet, pour étudier l'évolution de la situation de l'impact d'une réforme fiscale et précisément l'institution de la TVA en République Démocratique du Congo en générale et dans le CIS Isiro en particulier, nous avons utilisé l'étude de la tendance générale. Cette dernière suivant les données du diagramme de dispersion décrit SPIEGEL S. peut être une courbe ou une droite de régression (2002, p. 81).

La tendance générale est le mouvement à long terme dans les valeurs de la série chronologique qui s'étend pour une période. Ainsi, nous avons donc calculé respectivement la droite d'ajustement des recettes et des salaires par l'équation $\hat{y} = \hat{a} + \hat{b}x$.

Pour dégager la courbe ou la droite de régression, nous avons fait recours au procédé des moindres carrés ordinaires qui a pour avantages de fournir un moyen objectif d'estimer et de protéger les fonctions tant linéaires que non linéaires. En effet, en désignant par Y la variable dépendante et par X la variable Indépendante, la droite de régression peut être déterminée après avoir appliqué les formules telles que proposées par GRAIS (2003, p.196).

$$\hat{b} = \frac{\sum_{i=1}^n (X_i - \bar{X})(Y_i - \bar{Y})}{\sum_{i=1}^n (X_i - \bar{X})^2}; \quad \hat{a} = \bar{Y} - \hat{b}\bar{X} \quad \text{et} \quad \hat{Y} = \hat{a} + \hat{b}x + \varepsilon$$

Où : \hat{a} et \hat{b} sont des coefficients de régression ;

ε = Terme d'erreur ;

Y_i est la $i^{\text{ème}}$ observation sur la variable dépendante ;

X_i est la $i^{\text{ème}}$ observation sur la variable indépendante ;

\bar{X} et \bar{Y} sont les moyennes arithmétiques ;

\hat{Y} est la valeur calculée de Y ; n est le nombre d'observation, $i = 1, 2, \dots, n$.

CADRE D'ETUDES

Considération générale sur la TVA

La réforme est un changement qu'on apporte dans l'espérance d'en obtenir des meilleurs résultats (BIFUMANU NSOMPI, D., 2006, p. 9). Conformément à la loi naturelle de l'évolution, toute œuvre humaine est dynamique. Par conséquent, l'immobilisme n'est pas une vision à défendre. C'est dans cette optique qu'il s'avère impérieux d'adapter ses règles ou principes à la réalité du présent dans le but d'atteindre la performance. C'est dans cette logique que toute réforme est envisagée pour qu'il ait adéquation entre les principes reformés et les réalités auxquelles on voudrait s'adapter ou le problème que l'on voudrait résoudre. En d'autres termes, par rapport au résultat qu'on voudrait atteindre, une réforme devrait être l'amélioration de la démarche ou des techniques à utiliser pour accéder à ce résultat.

La taxe sur la valeur ajoutée

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est un impôt indirect sur la consommation. C'est un impôt sur les dépenses qui frappent les opérations d'achat et de vente des biens ou des services (BOKIE NDWAYA N., 2012, p. 12).

C'est un impôt indirect de quotité, perçu au moment de la vente, qui ne frappe qu'une seule fois le produit, quelle que soit la longueur du cycle de commercialisation. La TVA est un impôt sur la consommation. Le paiement est unique en ce sens que, pour un taux donné, la charge fiscale qui affecte un produit est la même, quel que soit le nombre d'intermédiaires des opérateurs qui sont intervenus dans son élaboration et sa commercialisation.

Le droit à la collecte ou au prélèvement de la TVA est conditionné par la détention de l'avis d'assujettissement délivré par l'autorité fiscale compétente. L'avis d'assujettissement est un document par lequel l'Administration fiscale reconnaît à un contribuable le privilège de collecter la TVA et le reverser dans le compte du Trésor Public, moyennant une déclaration de la TVA.

La TVA est soumise aux taux qui sont de 0 et 16% sur toutes les opérations imposables à l'intérieur comme à l'importation (BOKIE NDWAYA N., 2012, p. 37). Nous signalons ici que le

taux de 0% signifie tout simplement qu'il y a donc exonération de la TVA, soit la TVA à l'exportation.

ANALYSE DES DONNEES

Analyse indiciaire et taux d'accroissement des recettes fiscales

Tableau n° 1 : Evolution indiciaire et variations des indices dans le CIS Isiro 2012 – 2013, soit 4 semestre

Période	Recettes fiscales en FC	Indices	Variations des Indices
1 ^{er} semestre 2012	28.613.036	100,00	-
2 ^{ème} semestre 2012	44.340.026	154,96	54,96
1 ^{er} semestre 2013	31.467.548	110,00	10,00
2 ^{ème} semestre 2013	37.843.857	132,60	32,60

Source : Conçu par nous sur base des données des rapports semestriels de la DGI/CIS Isiro

De ce tableau n° 1, relatif à l'évolution des recettes fiscales en Francs Congolais et en indices, le 1^{er} semestre 2012 étant considéré comme semestre de base (1^{er} semestre 2012 est égal à 100), les recettes fiscales sont passées de 28.628.036 à 44.340.026 FC soit une augmentation de 15.721.990 FC ou encore de 100 à 154,96 % du 1^{er} au second semestre 2012 représentant une augmentation de 54,96 % par rapport au semestre de base.

Au 1^{er} semestre 2013, les recettes fiscales ont été de 31.467.548 FC en hausse de 2.854.512 FC représentant 110% soit une augmentation de 10% par rapport au semestre de base.

Enfin au 2^{ème} semestre 2013, les recettes fiscales étant chiffrées à 37.843.857 FC, soit une amélioration de 9.230.821 FC représentant 132,60 d'où une hausse de 32,60 % par rapport au semestre de référence.

Comme on peut le remarquer, les recettes fiscales au niveau de la DGI/CIS d'Isiro ont évolué à la hausse durant la période sous étude. Néanmoins, il est important de signaler qu'à l'entame du 2^{ème} semestre le pic était trop élevé parce que cette période coïncide avec la fin de l'année fiscale suivant le calendrier fiscal, c'est-à-dire de juin 2012.

Analyse indiciaire et taux d'accroissement des recettes de la TVA

Tableau n° 2 : Les recettes de la TVA en indice dans le CIS Isiro de 2012 à 2013, soit 4 semestres

Période	Recettes de TVA en FC	Indice	Variation des Indices
1 ^{er} semestre 2012	15.917.070	100,00	-
2 ^{ème} semestre 2012	24.719.206	155,30	55,30
1 ^{er} semestre 2013	19.866.602	124,81	24,81
2 ^{ème} semestre 2013	20.522.617	128,93	28,93

Source : Conçu par nous sur base des données des rapports semestriels des assujettis

De ce tableau, le 1^{er} semestre 2012 étant considéré comme semestre de base ou de référence avec l'indice de taux de 100, la recette de la TVA est passée de 15.917.070 FC à 24.719.206 FC du 1^{er} au 2^{ème} semestre 2012, soit une augmentation de 8.802.136 FC ou 155,30 % représentant une hausse de 55,30 %.

Au 1^{er} semestre 2013, la collecte de la TVA a été de 19.866.602 FC en augmentation de 3.949.532 FC représentant 124,81 % soit une hausse de 24,81 % toujours par rapport au semestre de base.

Au second semestre 2013, enfin, cette collecte de la TVA est passée de 20.552.617 FC soit une augmentation de 4.605.547 FC, soit 128,93 % ou une hausse de 28,93 % par rapport au semestre de base. En tenant compte de l'évolution à la hausse de notre échantillon sur les recettes liées à la TVA, il ressort un manque à gagner pour le CIS d'Isiro en rapport aux rétrocessions en fonction des recettes réalisées dans la circonscription du CIS d'Isiro. Il est à remarquer sur cette figure que les recettes de la TVA évoluent tantôt à la hausse, tantôt à la baisse.

Analyse économique

Tableau n° 3: Statistiques de calcul

X	Y	$x = (x - \bar{X})$	$y = (Y - \bar{Y})$	xy	x^2
1	100,00	-1,5	-24,39	36,58	2,25
2	154,96	-0,5	30,57	-15,28	0,25
3	110,00	0,5	-14,39	-7,19	0,25

4	132,60	1,5	8,21	12,31	2,25
$\Sigma = 10$	497,56	-		26,42	5

Source : Conçu par nous sur base des données du tableau n°1

$$\bar{X} = \frac{10}{4} = 2,5$$

$$\bar{Y} = \frac{497,56}{4} = 124,39$$

$$\bar{b} = \frac{26,42}{5} = 5,28$$

$$\hat{a} = 124,39 - (5,28 \times 2,5) = 111,19$$

La droite d'ajustement linéaire des recettes fiscales est donnée par :

$$\hat{y} = \hat{a} + \bar{b}x \text{ ce qui implique } \hat{y} = 111,19 + 5,28x.$$

Interprétation

Cette droite prouve qu'au fur et à mesure que les semestres passent, les recettes fiscales à la DGI/CIS d'Isiro ne font qu'augmenter de 5,28 % le semestre avec une hausse correspondante et constante de 111,19 % le semestre initialement prévu.

De ce qui précède, nous pouvons présenter graphiquement cette situation de la manière suivante. Mais avant cela, déterminons la tendance générale à partir de la droite de régression linéaire $\hat{y} = 111,19 + 5,28x$

- si $x = 1$, $\hat{y} = 111,19 + 5,28(1) = 116,47$
- si $x = 2$, $\hat{y} = 111,19 + 5,28(2) = 121,75$
- si $x = 3$, $\hat{y} = 111,19 + 5,28(3) = 127,03$
- si $x = 4$, $\hat{y} = 111,19 + 5,28(4) = 132,31$

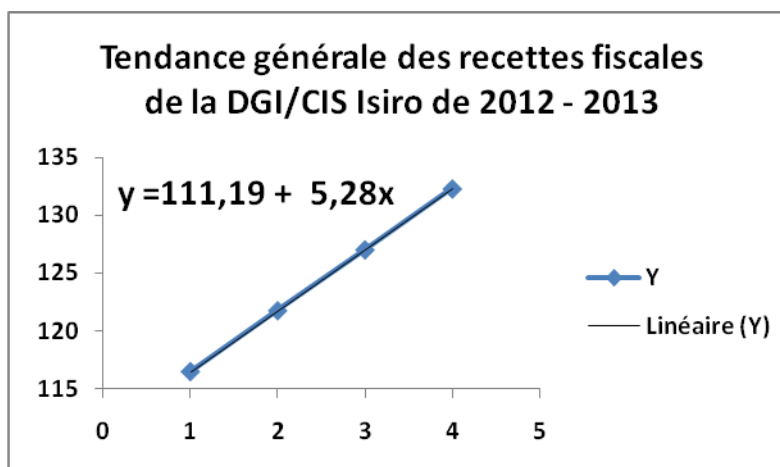


Figure n° 1 : Tendence générale des recettes fiscales de 2012 à 2013

Source : Conçu par nous sur base des données du tableau n°3

De cette figure, il ressort que la tendance générale des recettes fiscales est toujours à la hausse pendant notre période d'étude avec en moyenne une augmentation de 5,28 % chaque semestre qui passe.

1.1. Analyse économique des recettes de la TVA

Tableau n° 4 : Détermination de la tendance générale dans le CIS Isiro de 2012 à 2013.

X	Y	$x = (X - \bar{X})$	$Y = (Y - \bar{Y})$	xy	x^2
1	100,00	-1,5	-27,26	40,89	2,25
2	155,30	-0,5	28,04	-14,02	0,25
3	124,81	0,5	-2,45	-1,22	0,25
4	128,93	1,5	1,67	2,50	2,25
$\Sigma = 10$	509,04	-	-	30,59	5

Source : Conçu par nous sur base des données du tableau n°2

$$\bar{X} = \frac{10}{4} = 2,5$$

$$\bar{Y} = \frac{509,04}{4} = 127,26$$

$$\bar{b} = \frac{30,59}{5} = 6,12$$

$$\hat{a} = 127,26 - (6,12 \times 2,5) = 111,96$$

La droite d'ajustement linéaire des recettes liées à la TVA est donnée par :

$$\hat{y} = \hat{a} + \hat{b}x \text{ ce qui implique } \hat{y} = 111,96 + 6,12x$$

Interprétation

A la lecture de cette droite, nous comprenons qu'à chaque semestre les recettes de la TVA sont à la hausse de 6,12 % tout le semestre et cette augmentation est constante et correspond à 111,96 % au semestre comme initialement prévu. Cette tendance à la hausse des recettes de la TVA peut être clairement visualisée dans la figure du graphique ci-après et démontre à suffisance l'existence du manque à gagner dans le CIS d'Isiro en rapport avec les rétrocessions sur les recettes de la TVA collectée dans sa circonscription.

Ainsi, considérons la droite d'ajustement linéaire suivante : $\hat{y} = 111,96 + 6,12x$

- si $x = 1$, $\hat{y} = 111,96 + 6,12(1) = 118,08$
- si $x = 2$, $\hat{y} = 111,96 + 6,12(2) = 124,20$
- si $x = 3$, $\hat{y} = 111,96 + 6,12(3) = 130,32$
- si $x = 4$, $\hat{y} = 111,96 + 6,12(4) = 136,44$

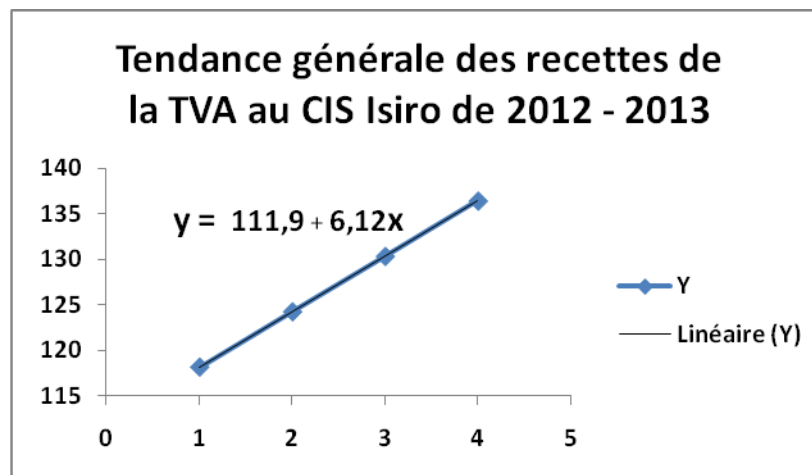


Figure n° 2: Tendance générale des recettes de la TVA de 2012 à 2013

Source : Conçu par nous sur base des données du tableau n°4

La droite $\hat{y} = 111,96 + 6,12x$ du graphique ci-haut témoigne la tendance générale à la hausse des recettes de la TVA dans la circonscription du CIS d'Isiro de 2012 à 2013.

Etude comparative

Tableau n° 6 : Etude comparée de l'évolution des variables

Semestre	Recettes fiscales	Recettes de la TVA	Ecart	
			Montant	%
1	28.613.036	15.917.070	12.695.966	44,37
2	44.340.026	24.719.206	19.208.820	44,25
3	31.467.548	19.866.602	11.600.946	36,87
4	37.843.857	20.522.617	17.321.240	45,77

Source : Conçu par nous sur base des données des tableaux n° 1 et 2

Ce tableau appelle les commentaires :

Nous constatons qu'à chaque année qui passe le Centre d'Impôt Synthétique d'Isiro perd en matière de 40 % de rétrocession des recettes produites dans son entité, cette perte ou manque à gagner est due au fait que le Centre d'Impôt Synthétique d'Isiro ne collecte pas la TVA, la TVA collectée dans cette entité est reversé tantôt au niveau national, tantôt au niveau provincial. Nous signalons ici que nous avons pris juste un échantillon de trois assujettis.

Nous observons donc ici à la quatrième colonne, deuxième sous colonne que ce CIS a perdu successivement 44,37 % ; 44,25 % ; 36,87 % et 45,77 % respectivement du 1^{er} semestre 2012 au 2^{ème} semestre 2013 comme recettes sur lesquelles, il devrait bénéficier de 40 % de rétrocession.

DISCUSSION

Il n'est pas aisé de mener une analyse sur la TVA dans une économie qui ne repose pas sur des bases formelles. C'est comme l'a dit Monsieur MABIALA que la TVA n'opère pas dans une économie informelle. Assainissez donc vos économies avant de goûter au bon fruit de cet impôt.

De notre étude, il se révèle que non seulement, la chaîne de la perception de la TVA n'est pas respectée, mais aussi, plusieurs établissements de commerce ne tiennent pas une double comptabilité qui peut leur permettre de déclarer moins qu'ils devaient auprès du fisc.

Cette situation est entretenue par l'absence d'un organe de contrôle de l'Administration fiscale dans la circonscription. Aussi, le reversement de la TVA collectée pour le compte du Trésor public ne s'effectue qu'à Kisangani ou à Kinshasa alors qu'une Agence de la Banque Centrale du Congo est implantée à Isiro ; ce qui défavorise le CIS d'Isiro en matière de rétrocession à la vue des perceptions opérées dans l'entité.

Ainsi, pour les années 2012 et 2013, le CIS d'Isiro n'a pas profité de la contrepartie en termes de rétrocession sur les 81.025.495,00 FC de la TVA collectée à Isiro x 40 %.

CONCLUSION

Concernant cette recherche, notre préoccupation majeure serait de chercher à savoir l'incidence ou l'impact de cette réforme fiscale dans la mobilisation des recettes du Trésor Public générées, cas de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dans le centre d'impôts synthétiques d'Isiro en rapport avec les rétrocessions.

De cet objectif assigné, les questions suivantes ont attiré notre attention et nous ont poussées à entreprendre cette recherche, il s'agit notamment :

- Existe-t-il les assujettis à la TVA dans le C.I.S. d'Isiro ?
- Quelles sont les modalités de perception et de reversement dans le compte du trésor public?
- Quelle est la tendance générale des recettes générées par la TVA de 2012 à 2013 et de la part du C.I.S. d'Isiro en matière de rétrocession ?

Au regard de la configuration, de l'orientation, de l'étendue et de la complexité de notre objet d'étude, nous avons fait recours aux méthodes inductive et comparative pour la réalisation de ce travail.

Nous avons utilisé certains procédés opératoires et des moyens pour mener à bout nos recherches. Dans ce cadre, nous avons recouru à la technique documentaire qui nous a conduit à puiser les informations jugées utiles dans les rapports et statistiques de la Direction Générale des Impôts CIS Isiro, et nous nous sommes référé aux informations fournies par les assujettis et aussi avons parcouru les quelques livres disponible à notre milieu.

A la fin de nos investigations, nous avons abouti aux résultats suivants :

- Il existe des assujettis à la T.V.A. dans le Haut – Uélé ;
- En ce qui concerne l'évolution indiciaire de nos deux variables, nous avons observé pour les recettes fiscales 100 % au 1^{er} semestre 2012 ; 154,96 % au 2^{ème} semestre 2012 ; 110 % au 1^{er} semestre 2013 et 132,60 % au 2^{ème} semestre 2013. Tandis que les recettes de la TVA ont évolué comme suit : 100 % au 1^{er} semestre 2012 ; 155,30 % au 2^{ème} semestre 2012 ; 124,81 % au 1^{er} semestre 2013 et 128,93 % au 2^{ème} semestre 2013.
- De nos droites de régressions linéaires : $\hat{y} = 111,19 + 5,28x$, signifie économiquement qu'à chaque année qui passe les recettes fiscales au niveau du Centre d'Impôts Synthétique d'Isiro diminuent de 5,28 % contre une augmentation constante et correspondante à 111,19 % le semestre en moyenne durant la période sous étude. Et de la droite : $\hat{y} = 111,96 + 6,12x$ Cette droite signifie économiquement qu'au fur et à mesure que les années passent durant la période de notre investigation, les recettes de la TVA collectée dans l'entité du CIS Isiro augmentent de 6,12 % contre une augmentation constante et correspondante de 111,96 % le semestre en moyenne de 2012 à 2013.
- De notre analyse comparée : le CIS a perdu successivement 44,37 % ; 44,25 % ; 36,87 % et 45,77 % respectivement du 1^{er} semestre 2012 au 2^{ème} semestre 2013 comme recettes sur lesquelles, il devrait bénéficier de 40 % de rétrocession.

Au vu de ce résultat, nous confirmons nos deux premières hypothèses car il existe des assujettis à la T.V.A dans le C.I.S. d'Isiro/Rungu est que la T.V.A. est collecté selon les normes en vigueur dans ledit C.I.S. Tandis que la troisième est infirmée car il est constaté que la collecte de la

T.V.A. dans le C.I.S. d'Isiro/Rungu est un manque à gagner parce que ces recettes sont directement déposées au compte du Trésor Public de l'ex Province Orientale à Kisangani et ce, sans rétrocession.

Pour ce faire, nous suggérons que le mécanisme de perception et de reversement de la T.V.A. soit refondu en renforçant le contrôle en vue de faire profiter les entités fiscales de la rétrocession en fonction des impôts perçus dans ces dernières. Aussi, serait indispensable de veiller à la bonne tenue de la comptabilité de la part des commerçants afin d'éviter la fraude.

REFERENCES

- BIFUMANU NSOMPI D. *Les Réformes fiscales actuelles en République Démocratique du Congo : la remise en question*, Presse de l'Université Libre de Luozi, 2006.
- BOKIE NDWAYA N., *Comment maîtriser la gestion de la Taxe sur la Valeur Ajoutée« TVA » en RDC*, INADOF, nov. 2012
- FERON, H., *Modèles statistiques d'économétrie*, édition. EYROLL, Paris, 1969.
- Journal Officiel n° spécial du 27 février 2013
- SPIEGEL, S.M, *Statistiques*, Dunod, Paris, 2002.